



Versailles, le 16 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'État a annulé le 4 février 2015 les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 à Goussonville.

Comme le prévoient les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le préfet a constitué une délégation spéciale qui va assurer la gestion municipale jusqu'à l'organisation de prochaines élections.

Cette délégation spéciale installée ce lundi 16 février 2015, est composée de :

- Mme Jacqueline ABOUDARAM, ancien maire de Bazainville, présidente ;
- M. Serge KOLTCHINE, retraité, ancien Colonel du SDIS 78 ;
- M. Jean-Claude MAGNE, retraité, ancien comptable public de Rambouillet.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78